

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 43-351-1926- Congés.

n° 43-351-1926-

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 351 du 01/02/1926

Date de publication  
18 février 1926

Date du numéro  
1 février 1926

### TEXTE INTÉGRAL

un congé de deux mois est accordé à l'askari des douanes Dohalé Abar, dont quinze jours a solde entière, quinze jours à demi-solde et un mois sans solde.